



MAIRIE

SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2020

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 1^{er} octobre 2020 et a :

- décidé de solliciter une subvention auprès de l'ADEME, dans le cadre du dispositif d'aide « Fonds Chaleur » soutien au développement de la chaleur renouvelable pour les travaux de rénovation thermique de la Mairie et adopté le plan de financement prévisionnel (montant total estimatif des travaux 351 252.10 € H.T. - Recettes : 223 958.77 euros - Autofinancement : 127 293.33 euros et autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
- adopté le budget annexe du lotissement Saint Martin-des-Noyers, afin d'aménager des terrains à construire sur la commune, présenté comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
6015 achat terrain	13 410,43 €	42 variation de stocks	96 978,43 €
6045 études et prestations	17 568,00 €	cpte 71355	
605 matériels équipements	66 000,00 €		
608 frais accessoires			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	96 978,43 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	96 978,43 €
.040			
cpte 3555 terrains aménagés	96 978,43 €	1687	96 978,43 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	96 978,43 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	96 978,43 €

- attribué le marché relatif à la reprise des routes communales de la Couaire à la Blaire et du Mignon, à l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST pour un montant de 47 642.20 € H.T. soit 57 170.64 € T.T.C., autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue aux conditions financières évoquées, les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au BP 2020 ; (application du décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020).
- décidé de revoir les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2021, les nouvelles réglementations impliquant l'utilisation de produits alimentaires (locaux, bio....) et des coûts plus élevés, soit :

	Tarifs au 01/01/2021
Prix du repas	3.50 euros
Tarifs enfant bénéficiant d'aménagement et apportant son repas	1.60 euros
Prix du repas enseignant	5.50 euros
Prix du repas occasionnel	4.60 euros
Prix du repas occasionnel adulte	6.10 euros

- décidé de verser une subvention exceptionnelle à hauteur de 17 euros par élève soit 2 499 euros (147 élèves à la rentrée 2020), auprès de l'association APEL école Pierre Monnereau suite aux reports des projets et actions programmés de longue date. Les recettes réalisées lors de ces manifestations permettent le financement d'activités en interne à l'école et divers achats pour les élèves,
- décidé de verser une subvention exceptionnelle auprès de l'association Amicale Laïque de l'école Anselme Roy à hauteur de 17 euros par élève soit 1.972 euros (116 élèves à la rentrée 2020). Dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'association n'a pu mettre en place les manifestations qu'elle avait programmées en 2020. Les recettes réalisées lors de ces manifestations permettent l'acquisition de petits matériels pour les élèves mais financent également les activités au sein de l'école.
- approuvé la participation annuelle pour les sorties et voyages scolaires pour les écoles de la commune ? à hauteur de 8,00 € par élève pour l'année 2019/2020.
- décidé de verser un forfait de 532.00 € pour assurer la scolarisation d'un élève de la commune en ULIS Ecole à l'école privée Ste Thérèse de la Roche-sur-Yon, pour l'année scolaire 2019/2020, ne disposant pas de structure adaptée à Saint Martin.
- constaté la désaffectation d'une partie de la voirie (environ 385 m² sur une longueur de 40 m) rue des Sources, après enquête publique et avis favorable du commissaire enquêteur, décidé du déclassement du bien du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal et autorisé Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération. Le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette décision. Considérant que le bien communal était à l'usage de voie et suite à l'aménagement du lotissement les Sources, cette voie a dû être déviée pour sécuriser la sortie de la rue desservant le lotissement. Cette portion de voie doit être incluse dans le terrain existant et proposerait une superficie totale d'environ 1700 m² permettant ainsi la création de parcelles destinées à la construction en accession à la propriété (déclassement uniquement des surfaces ouvertes à la vente),
- décidé l'acquisition de la parcelle YB 4 pour partie, classée en zone 1AUh soit 2ha 12a 04 ca au prix de 4,50 € le m² et autorisé Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain destiné au futur lotissement du Fromenteau 2, pour un prix de 95.418 euros (hors frais de notaire) ; Considérant que le relevé de bornage a été modifié afin de respecter le zonage en 1AUh (secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation) du PLUi,
- donné habilitation au Centre de Gestion agissant pour le compte de la collectivité, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel. Cette assurance permet de garantir tous types de risques statutaires (maladie ordinaire, maternité et paternité, longue maladie et maladie de longue durée, accident de travail et maladie professionnelle, décès) et assure aux adhérents une prise en charge financière des dépenses liées aux absences de leurs agents pour raison de santé.
- adopté le règlement intérieur du Conseil Municipal, qui précise les règles de fonctionnement interne du conseil municipal. Chaque commune de 1000 habitants ou plus (contre 3500 habitant auparavant) doit se doter d'un règlement intérieur du conseil.

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 16 novembre 2020.

Le Maire,

Signé Christophe GOURAUD

